

LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX BIODECHETS

Le gaspillage alimentaire en restauration collective

13 octobre 2015

VOUILLE

DDCSPP 79 : Jean-Louis HERAUD

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Les biodéchets : définitions

- **Définition générale**

- déchets biodégradables ;
- d'origine végétale ou animale ;
- dégradés par des organismes vivants.

- **Définition réglementaire**

- déchets biodégradables ;
- de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ;
- exceptés les eaux usées, les sous-produits animaux.

Origine de la réglementation

- **Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets**
 - distinction entre déchets et sous-produits ;
 - hiérarchie des déchets ;
 - responsabilité élargie du producteur ;
 - déchets traités sans créer de risque ;
 - producteurs ou détenteurs de déchets doivent les traiter eux-mêmes
- **Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)**
 - les personnes produisant ou détenant une quantité importante de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique.

La réglementation

- **Arrêté du 12 juillet 2011 sur les seuils applicables aux gros producteurs de biodéchets**
 - 10 tonnes par an de biodéchets à partir du 1er janvier 2016 ;
 - 60 litres par an de biodéchets d'huiles alimentaires à partir du 1er janvier 2016.
- **Circulaire du 10 janvier 2012 sur les gros producteurs de biodéchets**
 - modalités d'application de l'obligation de tri à la source ;
 - champ d'application ;
 - sanctions prévues.

La réglementation

- **La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**
 - En attente des textes d'application

Je suis concerné si :

- **J'ai pour activité la restauration, la vente au détail dans un commerce alimentaire, la transformation de denrées alimentaires ;**
- **Je produis ou je détiens des biodéchets en quantité importante : plus de 60t/an d'huiles alimentaires usagées ou plus de 10t/an de biodéchets solides.**

Je suis producteur de biodéchets, je dois :

- Eviter de produire des déchets ;
- Trier les déchets produits ;
- Recycler autant que possible ;
- Valoriser :
 - compostage ;
 - méthanisation.



Et aussi : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

- Parmi les principaux objectifs : diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050
- Faire des déchets d'aujourd'hui les matériaux de demain : objectif zéro gaspillage

La lutte contre le gaspillage alimentaire s'inscrit totalement dans le cadre de cette nouvelle loi.



Quelques interlocuteurs à proximité

SERVICE	UNITE	TELEPHONE	COURRIEL
DDCSPP Charente			ddcspp@charente.gouv.fr
Service de l'Alimentation	Unité Sécurité sanitaire des aliments Responsable Laurence COUDOY	05.16.16.62.71	
Service de la Surveillance Animale et de la Prévention des Nuisances	Unité Environnement Responsable Marc VIEL	05.16.16.62.64	
DDPP Charente-Maritime		05.46.68.60.00	ddpp@charente-maritime.gouv.fr
Service de Sécurité Alimentaire	Responsable Virginie Bruyère		
DDCSPP Deux-Sèvres		05.49.17.27.00	
Mission de l'Alimentation	Responsable Loïc LOISEAU	05.49.17.27.46	ddcspp-ha@deux-sevres.gouv.fr
Mission de l'Environnement Biologique	Responsable Jean-Louis HERAUD	05.49.17.27.85	ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
DDPP Vienne		05.17.84.00.00	ddpp@vienne.gouv.fr
Service Sécurité et Qualité de l'Alimentation	Responsable Hélène GIRONDE		
Service Santé, Protection Animales et Environnement	Unité Environnement Responsable Adeline LANTERNE		
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt			
Service Régional de l'Alimentation Pôle Inspections Mutualisées	Unité Santé et Protection Animales Responsable Jacques BANQUY	05.49.03.11.59	sral.draaf-poitou- charentes@agriculture.gouv.fr

Et maintenant ...

... VOS questions

